

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00336

Numéro SIREN : 699 803 367

Nom ou dénomination : A.C.A.

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 27405

« A.C.A. »

Société par Actions Simplifiée au capital de 25.025 €
Siège social : 3 Bis, rue d'Artois - 78000 Versailles
699 803 367 R.C.S. Versailles

**BILAN - COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE
ARRETES AU 31 MARS 2022**

---o§o---

**Pour copie conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	51 833		51 833	51 833
Autres immobilisations incorporelles	965	965		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 060	35 066	9 993	10 887
Autres immobilisations corporelles	258 061	179 489	78 571	76 141
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 746		6 746	6 746
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	362 665	215 521	147 144	145 607
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	34 471		34 471	36 664
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 581		31 581	14 748
Autres créances	6 932		6 932	34 593
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	127 685		127 685	173 661
Charges constatées d'avance (3)	4 391		4 391	7 096
TOTAL ACTIF CIRCULANT	205 061		205 061	266 762
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	567 725	215 521	352 204	412 369
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 025	39 375
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 938	3 938
Réserves statutaires ou contractuelles	73 482	135 538
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	49 739	31 656
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	152 184	210 506
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 706	64 103
Emprunts et dettes financières diverses (3)	968	24
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 548	81 767
Dettes fiscales et sociales	42 976	55 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 823	460
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	200 021	201 863
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	352 204	412 369
(1) Dont à plus d'un an (a)	16 666	63 817
(1) Dont à moins d'un an (a)	183 355	138 045
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	134	286
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Désignation de la société : SAS A.C.A.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 352 204 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 739 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/07/2022 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général 2016-07 approuvé par décret du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Annexe

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

 Annexe

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, la société a poursuivi son activité sur cette période et elle n'a eu recours à aucun dispositif d'aide prévu par l'Etat.

Cet événement ne remet pas en cause l'évaluation des actifs et des passifs de la Société au 31 mars 2022.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur l'activité de la société lors de cet exercice.

« A.C.A. »

Société par Actions Simplifiée au capital de 25.025 €
Siège social : 3 Bis, rue d'Artois - 78000 Versailles
699 803 367 R.C.S. Versailles

(Exercice clos le 31 mars 2022)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
Décision de l'associé unique en date du 29 septembre 2022

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.738,90 € de la façon suivante :

. A titre de distribution de dividendes40.000,00 €
. Au compte « Autres réserves »9.738,90 €

L'associé unique prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2021	31 655,70	0	0
31 mars 2020	0	0	0
31 mars 2019	0	0	0

Le Président.

